

DEPARTEMENT
DE SAONE ET LOIRE

COMMUNE
DE
TORCY

ARRETE DU MAIRE

N° AR/2023-163

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – 6ème TRIATHLON DU PILON – DIMANCHE 04 JUIN 2023

BASE DE VIE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de mai,

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY,

Vu les articles L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le Code de la Route,

Vu les demandes présentées par l'association « Creusot Triathlon » dans la perspective d'organiser le 6^{ème} triathlon du Pilon le dimanche 04 juin 2023,

Vu la réunion du 17 mai 2023 en Mairie pour la préparation de ce dernier,

Vu le caractère exceptionnel de cette épreuve sportive,

Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité des usagers des voies publiques quelles qu'elles soient,

ARRETONS

ARTICLE I : Le samedi 03 juin 2023 à partir de 14 h 00 jusqu'au dimanche 04 juin 2023 à 20 h 00, les accès, la circulation et le stationnement à la « base de vie » du Triathlon du Pilon située à la Grande Motte seront réglementés conformément au plan joint en annexe.

ARTICLE II : La circulation des VL autorisés se fera à vitesse modérée (« AU PAS »).

ARTICLE III : Les organisateurs veilleront à la remise en état des lieux, enlèvement des barrières, des panneaux, etc., à la suite des épreuves sportives.

ARTICLE IV : Les organisateurs veilleront à la propreté des lieux tout au long du déroulement des épreuves sportives.

ARTICLE V : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE VI : Les délais de recours aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de deux mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

ARTICLE VII : Monsieur le Maire de TORCY, Monsieur Le Directeur Général des Services de la Mairie de TORCY, Monsieur Le Commandant de Police du CREUSOT, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté Urbaine Le CREUSOT – MONTCEAU-LES-MINES, Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours du CREUSOT, les services techniques de la Ville de TORCY, la Police Municipale de TORCY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notifié - Publié le

22 MAI 2023

Le Maire,

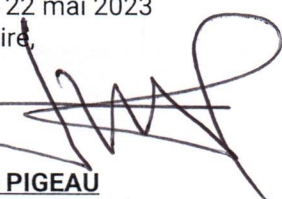



Fait à TORCY, le 22 mai 2023

Le Maire,



M. Philippe PIGEAU



PLAN GENERAL

